



Unité Territoriale Routière Sens  
Affaire suivie par : Agnès NOLLE  
Tél. : 03 86 83 25 51  
Courriel : agnes.nolle@yonne.fr  
Référence : 2025-0184

Monsieur Sébastien KARCHER  
Président de la Communauté de  
Communes de la Vanne et du Pays d'Othe  
Maire de Villeneuve-Archevêque  
1 Place de la Liberté  
89190 VILLENEUVE-L-ARCHEVEQUE

Auxerre, le 20 février 2025

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVPO.

La modification concerne l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX, située au lieu-dit des Vignes de Mauny, sur les communes de Villeneuve-l'Archevêque et de Bagneaux. Elle doit permettre la réalisation d'un parc d'activités économiques en cours de développement de 30 hectares. Un giratoire sera réalisé à l'entrée de la zone depuis la RD 660 et permettra une liaison avec l'échangeur autoroutier de l'A5.

Le Conseil Départemental ne voit pas d'obstacle à la faisabilité d'un carrefour giratoire pour l'accès à la zone depuis la route départementale.  
La faisabilité de ce projet devra être étudiée en concertation avec les différents gestionnaires et partenaires.

La prise en charge financière des aménagements à réaliser dans le cadre du raccordement de la zone d'activités à la voirie départementale sera à évaluer avec les porteurs du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Départemental,

Grégory DORTE